



FLASH

n° 174

Septembre 2019

Publication numérique périodique de la F.F.A.M. destinée à l'information des responsables des associations adhérentes et aux membres de la section des membres individuels

Politique de sauvegarde de la FFAM

Les vacances sont terminées et cette trêve nous a permis de reprendre les forces nécessaires à nos combats à venir. Plusieurs actions sont en cours, menées par notre avocat Maître Rémy :

Deux recours en Conseil d'Etat sont prévus :

Le premier, suite à la décision de la commission stratégie, pour la remise en cause de la note de mai 2019.

Le second, par rapport au décret d'août 2019 a été approuvé par le dernier conseil d'administration. Ce recours se fera en commun avec Mme Etchegoyen, présidente FHE, l'EAF et la FDMF.

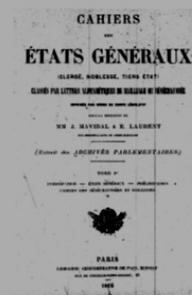
Ces deux projets de recours sont actuellement en cours de rédaction par Maître Rémy.

SOMMAIRE

- ♦ **Actions administratives et juridiques**
- ♦ **Notre dossier : Assises de la petite hydroélectricité et de la biodiversité**
- ♦ **Agenda**
- ♦ **J.P.P.M.**
- ♦ **Vie des régions**
- ♦ **Vos animations**

Pour coller plus efficacement à la politique décentralisée de l'Etat, des associations locales se regroupent par bassins ou agences de l'eau. Pensez-y !

Isabelle Malfrant-Masson, généalogiste , a effectué pour le compte de notre Fédération une recherche approfondie aux Archives Nationales des comptes rendus de l'Assemblée Constituante en 1789 / 1790 sur les droits fondés en titre . Ce mémoire (600 pages) très complexe est actuellement à l'étude ; nous vous en communiquerons ultérieurement les grandes lignes.





ASSISES DE LA PETITE HYDROELECTRICITE ET DE LA BIODIVERSITE A L'ASSEMBLEE NATIONALE

FLASH n° 174

Plusieurs axes de réflexion sont à l'origine de ces assises : les questions posées par le Plan Energie Climat, les retours des interrogations des élus locaux et le signalement par la FFAM de la note de mai 2019 non publiée mais appliquée par les DDT(M). Stéphanie Kerbarh, députée de Seine-Maritime, a rencontré lors des Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins Didier Fillâtre et Roland Paumelle, respectivement président et vice-président de l'association des moulins normands picards. Plusieurs contacts avec Alain Forsans président de la FFAM s'en sont suivis pour aboutir à l'organisation de ces assises le 24 octobre 2019 de 15h30 à 19h30 à l'Assemblée Nationale.

Intervention de Stéphanie Kerbarh

Le samedi 22 juin 2019

Lors de la visite du moulin

Saint-Catherine de Oherville



Samedi 22 juin 2019 se tenait la journée du patrimoine de pays et des moulins. A cette occasion, Roland Paumelle Vice Président de l'association de défense et de sauvegarde des moulins normands picards nous a accueillis dans son moulin aujourd'hui, menacé par l'arrêté préfectoral de 2017.

L'occasion nous a été donnée de présenter au public les projets de valorisation de ce patrimoine rural, et plus particulièrement les projets économiques induits, comme la production de petite hydroélectricité dans le cas du moulin Sainte-Catherine de Oherville.

Les moulins ont accompagné l'histoire de l'humanité depuis longtemps. Outre le broyage des grains, les moulins remplissaient de multiples fonctions : couper du bois, travailler les métaux ou encore filer. Les moulins s'inscrivent donc dans l'histoire de notre industrie. Ils ont été construits en grand nombre, même sur les plus petits cours d'eau, à l'image de la Durdent, la bien nommée « Vallée des Moulins ».

Le moulin de Sainte Catherine constitue un trait d'union entre le passé et l'avenir.

Les difficultés que rencontrent les propriétaires de moulins pour promouvoir de petits projets d'hydroélectricité respectueux de la biodiversité me sont bien connues, puisque je me heurte aux mêmes obstacles dans mon travail de parlementaire.

La semaine dernière, à l'Assemblée Nationale a été débattu le projet de loi Énergie et Climat. Dans le cadre de ce projet de loi, j'ai porté au sein de mon groupe politique 5 amendements en faveur de la petite hydroélectricité. Chaque fois, la notion de continuité et l'esprit de conciliation ont nourri ces amendements.

En octobre 2019, j'ai l'intention d'organiser les assises de la petite hydroélectricité et de la biodiversité.

Je soutiens le droit d'eau séculaire de propriétaires de moulins. Faisons de la petite hydroélectricité une exploitation consciente de la force de l'eau et du respect de l'écosystème environnant. Car les moulins n'ont rien perdu de leur richesse et de leur intérêt. Ils nous lancent un défi de taille: concilier l'intérêt énergétique et l'intérêt écologique. Il faut œuvrer à cette conciliation et faire de nos moulins des sentinelles de la biodiversité.



ASSISES DE LA PETITE HYDROELECTRICITE ET DE LA BIODIVERSITE

FLASH n° 174

Tous les membres du conseil d'administration de la FFAM sont invités à assister à ces assises.

Patrice Cadet notre conseiller scientifique et Maître Jean-François Rémy notre avocat interviendront au nom de la FFAM. Ils seront rejoints par Christian Lévêque, hydrobiologiste.

Les hydroélectriciens seront représentés par Christine Etchegoyen, présidente de FHE, l'EAF par son président Claude Blan-Coquan.

Un compte-rendu vous sera présenté ultérieurement.

Programme des Assises

- ♦ La petite houille blanche : une richesse pour la transition énergétique en milieu rural ?
- ♦ L'industrie de la petite hydraulique
- ♦ Continuité paysagère, patrimoniale, énergétique et écologique : la petite hydroélectricité, sentinelle de la biodiversité ?

INFO : BON A SAVOIR ...

La rénovation du patrimoine local des petites communes bientôt facilitée par le projet de loi Engagement et Proximité

A l'occasion des journées européennes du patrimoine (les 21 et 22 septembre 2019), le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales réaffirme son engagement en faveur du patrimoine local. Le projet de loi « Engagement et Proximité », porté par le ministre chargé des Collectivités territoriales Sébastien Lecornu, cible spécifiquement la rénovation du patrimoine en péril dans les petites communes.

L'objectif : lever les obstacles à leur rénovation, régulièrement soulevés par les élus locaux dans leurs échanges avec le ministre. L'enjeu est notamment de ne pas laisser se dégrader un patrimoine pour des raisons de procédures. Sébastien Lecornu explique : « Les Journées du patrimoine nous rappellent chaque année à quel point les Français sont attachés à leur patrimoine local. Il est intimement lié à l'identité de nos communes, auxquelles nous sommes attachés. Pour cela, il était essentiel de redonner aux maires plus de souplesse et de bon sens dans le financement de leur rénovation. »

Ces édifices hors normes hérités de notre histoire nationale dépassent les capacités des communes d'aujourd'hui alors que nous les devons aux générations futures. La mission Stéphane Bern a ainsi identifié 500 monuments (patrimoine religieux, châteaux, patrimoine agricole, artisanal ou industriel, maisons ou hôtels particuliers, patrimoine lié à l'eau, patrimoine militaire,...) en péril et propriétés d'une collectivité locale. Actuellement, la commune a pour obligation de financer à minima 20 % des travaux de rénovation pour tout bâtiment relevant du patrimoine local. Les

communes rurales, sans fonds propres suffisants pour financer ce type d'opérations, hésitent alors souvent à s'endetter et retardent les chantiers.

Le projet de loi Engagement et Proximité prévoit qu'en cas d'urgence pour les travaux liés au patrimoine, classé ou non, le préfet pourra apporter une dérogation à la règle des 20%, lorsqu'il l'estime justifié par l'urgence ou par la nécessité publique, ou lorsqu'il estime que la participation minimale est disproportionnée au vu de la capacité financière du maître d'ouvrage : la commune pourra financer l'opération jusqu'à ...



INFO - BON A SAVOIR

FLASH n° 174

La rénovation du patrimoine local des petites communes ... suite

100 % par des subventions. L'article 21 du projet de loi modifiera en ce sens le code général des collectivités territoriales. Cette dérogation, qui était déjà possible pour les monuments classés, sera ainsi étendue au patrimoine non protégé, qui constitue en grande partie le patrimoine des communes rurales.

Le Projet de Loi a été présenté en

conseil des ministres le 17 juillet 2019 et sera en débat au Sénat fin septembre.

REVUE DE PRESSE : VOUS NOUS AVEZ TRANSMIS ...

Actu Ambérieu et Bugey (Jacques Giunta)

Propriété de la famille Perrin, le moulin situé à l'entrée de la commune a repris son activité après avoir été entièrement restauré , avec une roue totalement en acier.

C'est en 1722 que l'on retrouve les traces de son existence. Plusieurs baux datant de 1736; 1754 et 1768 mentionnent les détenteurs successifs. En 1842, Louis Janton achète le moulin. En 1880, son petit-fils François fait construire la batteuse (travaux comprenant la couverture de la rivière). En 1902, Marie-Alice, fille de François, en devient l'héritière. Des écrits relatent des travaux de remplacement, exécutés par MM. Hercule et Sivoz entre le 22 avril et le 13 mai 1907.

Dans les années 50, le moulin à huile fonctionne encore un peu en usage privé. C'est à cette époque que la roue se fige pour une longue période. Les propriétaires décident alors de remplacer la vieille roue centenaire faite de bois et d'acier, et lancent la construction d'une roue aux dimensions identiques, mais tout en acier. Livrée en pièces détachées, la roue d'un poids total de 2 700 kg, d'un diamètre de 5.70 mètres a été remontée sur place par des bénévoles, passionnés des moulins.

Le moulin est activé lors des Journées du Patrimoine mais également à l'occasion de la fête des Moulins, en lien direct avec l'association des Amis des Moulins de l'Ain.

Ouest France (Loeiza Larvor)

Le Comité pour La Loire de Demain s'inquiète :

il y a urgence à rééquilibrer le lit du fleuve et poursuivre les efforts engagés.

Les dernières sécheresses n'ont pas épargné la Loire. Toute la vallée en est déséquilibrée avec l'assèchement de toutes les annexes explique le comité qui rassemble 37 associations et 24 municipalités. Depuis les années 70 les dragages successifs et les suppressions de seuils sont à l'origine de la dégradation de l'équilibre de l'écosystème. Le plan Lire, lancé en 1994, pour y remédier, devait se poursuivre jusqu'en 2027 avec sa phase 5, normalement validée depuis 2015. Le Comité en doute : nous avons appris que le plan Loire n'a pas été préparé. C'est un retard considérable. S'il n'y a pas la suite du plan Loire, cela reviendrait à faire des actions locales, ce qui n'a aucun sens.

Le Comité a lancé une alerte aux décideurs. Le plan concerne huit régions, le tout coordonné par le préfet de la région Centre.



AGENDA

Jeudi 24 au dimanche 27 octobre 2019



Salon International du Patrimoine Culturel

Vendredi 15 au lundi 18 mai 2020



Congrès FFAM en Anjou

Samedi 27 et dimanche 28 juin 2020



Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins

NOS REUNIONS

BUREAU

Samedi 19 octobre

Samedi 25 janvier

Samedi 18 avril

Samedi 4 juillet

samedi 17 octobre

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Samedi 23 novembre

Samedi 14 mars

Samedi 30 mai

samedi 29 août

Samedi 5 décembre

J.P.P.M.

Rapide bilan des Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins 2019

Plus de 830 animations ont été programmées dans toute la France sur tout le week-end proposant visites, circuits, expositions, conférences, démonstrations de savoir-faire, spectacles, animations jeune public, concerts et découvertes gastronomiques ! **Plus de 250 moulins ouverts** - 84 % des animations étaient gratuites .

Le « cru » 2020 aura pour thème : L'arbre, vie et usages.

On se retrouvera les samedi 27 et dimanche 28 juin 2020.



VIE DES REGIONS

En Île-de-France ...

L'ASME 91 a un nouveau président, Jean-Jacques Renard, ancien directeur du Crédit Agricole.

Cette association a reçu en don un louchet pour en effectuer sa valorisation patrimoniale. Cette machine, inventée en 1942 était à l'origine destinée à extraire mécaniquement la tourbe.

Auparavant, dès le XVI^e siècle, la tourbe était extraite manuellement des terrains tourbeux présents dans les marécages qui entouraient la ville d'Etampes pour confectionner des pains qui, séchés au soleil, étaient utilisés comme combustible.

En 2016, les démarches de l'association furent récompensées, ce louchet reçut l'attribution de monument historique. Cette machine sera installée sur le terrain du syndicat mixte pour l'aménagement et l'entretien de la rivière la Juine et de ses affluents.

Et en Normandie

Après avoir pris la responsabilité de la présidence de l'association Aram Basse-Normandie et Ile-et-Vilaine.

Annie Bouchard après 17 ans de présence a laissé la place à Jean Blanchet qui vient de nous rejoindre au sein du conseil d'administration de la FFAM.

Bienvenue à lui.

Forum à Saint-Maurice

Le samedi 7 septembre 2019 s'est déroulé à Saint-Maurice, ville de notre siège social, le traditionnel Forum des Associations. L'occasion pour notre président Alain Forsans, et Christian François, notre trésorier adjoint de rappeler aux personnalités présentes la nécessité de la défense du patrimoine qui nous est cher : les moulins.



De gauche à droite : Igor Semo, maire de Saint-Maurice, Christian Cambon, sénateur du Val-de-Marne, Alain Forsans président de la FFAM, Hervé Gicquel, maire de Charenton-le-Pont.

Vous avez des informations à nous communiquer (réunions, animations, histoires concernant les moulins, etc.) n'hésitez pas à nous en faire part, nous en informerons les adhérents par l'intermédiaire de notre flash.

Par contre, n'attendez pas le dernier moment.



VOS ANIMATIONS

Les Journées Européennes du Patrimoine sont l'occasion de nombreuses animations de votre part ; nous sommes peut-être en retard, mais n'hésitez pas à nous envoyer un petit article avec une ou deux photos pour que nous puissions y consacrer un article dans notre prochain flash.

Moulin de la Font 86290 La Trimouille

Deux conférences le 21 septembre à 16h :
Le Moulin de la Font modernisé en minoterie
La minoterie : son évolution au cours du 20^e siècle

Réervations : 06 81 16 96 95

ou moulindelafont@gmail.com

Moulin des Mécaniciens

37600 Beaulieu-lès-Loches

Portes ouvertes les 21 et 22 septembre

Visite du clocher et dédicace du livre : Reconstituer le grand clocher, un défi dans l'histoire.

Renseignements : a2mbealieu@orange.fr

Moulin de Carrière

30250 Aubais

Les 21 et 22 septembre : déambulation à l'intérieur du village, visite du moulin, de la chapelle et du temple.

Renseignements : 04 66 80 73 50

Moulin Saint-Félix

60370 Saint-Félix

Dimanche 22 septembre : visites découvertes, marché artisanal, animation musicale

Renseignements : bayou.saintfelix@gmail.com

Les Gens de Cherves

86170 Cherves

Dimanche 22 septembre : Visite du musée, moulin et chauffe du four à pain

Renseignements : 05 49 51 58 55

Vous avez des informations à nous communiquer (réunions, animations, histoires concernant les moulins, etc.) n'hésitez pas à nous en faire part, nous en informerons les adhérents par l'intermédiaire de notre flash.

Par contre, n'attendez pas le dernier moment.